Publié le : 26/06/2025 12:02 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33769

Envoyé en préfecture le 30/03/2022
Reçu en préfecture le 30/03/2022
Affiché le 30/03/2022
ID : 038-213803489-20220328-DELIB2022_022-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2022

DELIBERATION N°2022_022 :

MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt-huit du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des conditions sanitaires, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.
Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 21 mars 2022

Présents *: Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Éric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Franck CONESA, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL.*
Excusés *: Sandrine CHAVENT (pouvoir à Karine PLATEAU), Manon CONESA (pouvoir à Franck CONESA), Stéphane VEYET.*

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 26
Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le Maire propose à l'Assemblée la Mention suivante : « Le 24 février dernier, la Russie a débuté l'invasion de l'Ukraine. Depuis cette date, chaque jour, les combats s'intensifient, les populations civiles sont les premières victimes du conflit. Notre commune condamne fermement cette agression contre un pays souverain, dans le mépris le plus total du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'escalade de cette violence, les bombardements répétés et les attaques contre les villes et territoires ukrainiens constituent une grave menace pour la paix et la démocratie dans toute l'Europe. Cette guerre engendre un exode massif de femmes, d'enfants et d'hommes fuyant les zones de combat. Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, les élus municipaux de Ruy-Montceau s'engagent à mettre en œuvre, en relation avec les services de l'État, de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Conseil Départemental de l'Isère, de la Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère et les associations d'aide aux victimes, les mesures qui pourront être utiles au soutien du peuple ukrainien en termes de collecte de dons et de capacité d'accueil. »

Le Conseil prend acte de cette motion de soutien proposée par le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance, le 28 mars 2022
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Affiché le :
30 mars 2022